



Dans le cadre de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme aux règles de publicité des actes pris par les collectivités

Dématérialisation de la publicité des actes

Délibérations du Conseil communautaire
du 01 juillet 2025

Mise en ligne le 29 juillet 2025

Ordre du jour :

Général	Avenant au contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique 2024-2026	2025-040	Approuvé à l'unanimité
Général	Convention d'usage relative au centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) situé au sein de la médiathèque intercommunale de Bivouac »	2025-041	Approuvé à l'unanimité
Général	Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association de Longue Paume de la commune de Marchelepôt- Misery	2025-042	Approuvé à la majorité
Général	Vente de la parcelle S AB n°66 lieudit « le village » à la commune de Beaufort en Santerre	2025-043	Approuvé à la majorité
Général	Pacte Territorial commun à la communauté de communes de la Haute Somme et à Terre de Picardie en partenariat avec l'ANAH à partir du 16 septembre 2025	2025-044	Approuvé à l'unanimité
Général	Instauration du droit de préemption sur le territoire de la commune de PROYART	2025-045	Approuvé à la majorité
Général	Création de poste – Mise à jour du tableau des emplois permanents	2025-046	Approuvé à l'unanimité
DEVELOPPEMENT-ECONOMIQUE	Modification de la délibération 2025-006 vente de terrain –ZAC - suite au changement du nom de l'acquéreur et du numéro de parcelle (ZN 145 à la SCI REGNIER INVEST II)	2025-047	Approuvé à l'unanimité

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 01 juillet 2025

Date de la convocation : 24 juin 2025

Date d'affichage : 11 juillet 2025

Délibération n°2025-040 : Avenant au Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique 2024 – 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 38

Suppléants représentant leurs titulaires : 3

Titulaires ayant donné pouvoir : 6

Titulaires absents ou excusés : 20

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 01 juillet deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 24 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, C. NEVOU, G. SCIASCIA, S. BRAULT, A. DEVAUX, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Suppléants représentant leurs titulaires : F. KOENIG (suppléant de JP. AVENEL), FX. DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK), J. SEGARD (suppléant de D. POTEL)

Titulaires ayant donné pouvoir : D. JACOB à F. LEROY, A. BEAUVOIS à JM. SAILLY, R. VENTELON à X. SCHNEBLE, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, F. MASSIAS à C. FOURNET, A. MARECHAL à Ph. CHEVAL

Titulaires absents ou excusés : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, A. BEAUVOIS, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, JN. CAZE, J.Ph. AVENEL, R. NIETO, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, D. MESSIO, D. PIOCHE, Ch. ROUVROY, J. BROQUET, A. MARECHAL, G. CARON

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Avenant au Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique 2024 – 2026

La séance ouverte,

Le président rappelle que par délibération n°2021-046 en date du 24 juin 2021, Terre de Picardie a adopté le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) fruit d'un travail du PETR avec les 3 EPCI, les communes de Péronne et de Ham ainsi que les services de l'Etat : Préfecture, Sous-Préfecture et DDTM.

Dans le cadre de la planification écologique et des travaux de la Conférence des Parties (COP) de la Somme autour de 8 thématiques identifiées : l'eau, les énergies, la sobriété foncière et la réindustrialisation, les espaces naturels, les habitats et bâtiments durables, les mobilités, les déchets et l'alimentation, il a été demandé aux 3 EPCI de la Haute-Somme, de l'Est de la Somme et de Terre de Picardie, aux 5 communes Petites Ville de Demain à savoir Péronne, Ham, Rosières-en-Santerre, Chaulnes et Nesle, au SIEP du Santerre ainsi qu'au PETR d'identifier leurs projets en la matière pour les années 2024, 2025 et 2026.

Après un travail en revue de projets et sur proposition du Comité de pilotage réuni le 4 juin 2025, le CRTE signé en 2021 doit être actualisé, par avenant, entre le PETR, ses trois communautés de communes (Haute-Somme, Est de la Somme et Terre de Picardie), les communes de Ham et Péronne et l'Etat, pour les années 2024 à 2026

Les ambitions de cet avenant sont ainsi de :

- Devenir le cadre territorial de dialogue normal entre l'Etat et les collectivités ;
- Organiser l'ensemble des champs de l'action publique autour d'un projet de territoire partagé ;
- Accélérer la transition écologique notamment en traduisant en projets concrets les ambitions issues de la COP départementale ;
- Accompagner les projets locaux en organisant et ciblant les moyens financiers de l'Etat et des différentes collectivités locales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Approuve l'avenant du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (présenté en annexe et accompagné de ses annexes 1 – fiches projets – et 2 – maquette financière) ;
- Autorise le Président à signer l'avenant et tout document s'y référant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 01 juillet 2025

Date de la convocation : 24 juin 2025

Date d'affichage : 11 juillet 2025

Délibération n°2025-041 : Convention d'usage relative au centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) située au sein de la médiathèque intercommunale « le bivouac »

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 38

Suppléants représentant leurs titulaires : 3

Titulaires ayant donné pouvoir : 6

Titulaires absents ou excusés : 20

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 01 juillet deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 24 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, C. NEVOU, G. SCIASCIA, S. BRAULT, A. DEVAUX, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Suppléants représentant leurs titulaires : F. KOENIG (suppléant de JP. AVENEL), FX. DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK), J. SEGARD (suppléant de D. POTEL)

Titulaires ayant donné pouvoir : D. JACOB à F. LEROY, A. BEAUVOIS à JM. SAILLY, R. VENTELON à X. SCHNEBLE, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, F. MASSIAS à C. FOURNET, A. MARECHAL à Ph. CHEVAL

Titulaires absents ou excusés : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, A. BEAUVOIS, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, JN. CAZE, J.Ph. AVENEL, R. NIETO, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, D. MESSIO, D. PIOCHE, Ch. ROUVROY, J. BROQUET, A. MARECHAL, G. CARON

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Convention d'usage relative au centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) située au sein de la médiathèque intercommunale « le bivouac »

La séance ouverte,

Labellisé en 2021, le Pays d'art et d'histoire Santerre Haute Somme propose une variété d'actions de médiation à destination des habitants, des touristes et du jeune public.

Une convention décennale a été signée entre l'Etat et le PETR Cœur des Hauts-de-France porteur du label VPah.

De cette convention sort l'obligation de réaliser un Centre d'Interprétation de l'architecture et du Patrimoine (CIAP).

L'opportunité présentée par la Communauté de communes Terre de Picardie de réaliser une médiathèque intercommunale à Rosières-en-Santerre dans les anciens établissements Maréchal a été saisie pour réaliser le premier CIAP du territoire.

Dans ce cadre, afin de faciliter les échanges entre les deux entités et de fluidifier les usages entre les agents, une convention doit être établie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Approuve la convention présentée en annexe ;
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 01 juillet 2025

Date de la convocation : 24 juin 2025

Date d'affichage : 11 juillet 2025

**Délibération n°2025-042 : Versement d'une subvention exceptionnelle
association de Longue Paume de la commune de MARCHELEPOT-MISERY**

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 38

Suppléants représentant leurs titulaires : 3

Titulaires ayant donné pouvoir : 6

Titulaires absents ou excusés : 20

Votants :

- pour : 46
- contre :
- abstention :

Le 01 juillet deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 24 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, C. NEVOU, G. SCIASCIA, S. BRAULT, A. DEVAUX, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Suppléants représentant leurs titulaires : F. KOENIG (suppléant de JP. AVENEL), FX. DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK), J. SEGARD (suppléant de D. POTEL)

Titulaires ayant donné pouvoir : D. JACOB à F. LEROY, A. BEAUVOIS à JM. SAILLY, R. VENTELON à X. SCHNEBLE, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, F. MASSIAS à C. FOURNET, A. MARECHAL à Ph. CHEVAL

Titulaires absents ou excusés : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, A. BEAUVOIS, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, JN. CAZE, J.Ph. AVENEL, R. NIETO, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, D. MESSIO, D. PIOCHE, Ch. ROUVROY, J. BROQUET, A. MARECHAL, G. CARON

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle association de Longue Paume de la commune de MARCHELEPOT-MISERY

La séance ouverte,

L'association de longue paume de Marchelepote-Misery a formulé une demande de subvention dans le cadre de la célébration des 150 ans de leur association. A cette occasion, l'association organisera des festivités.

Conformément au règlement d'attribution des subventions de Terre de Picardie voté le 18.03.2025 par le Bureau Communautaire, l'association de longue paume de Marchelepote-Misery remplit tous les critères d'éligibilité à la subvention pour son activité d'animation sur le territoire dont le montant est de 500 € par tranche de cinquante années d'existence.

Pour les 150 ans de l'association, il est donc proposé au Conseil Communautaire d'octroyer une subvention de fonctionnement de 1 500 €.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, J. SEGARD, délégué de la commune de MARCHELEPOT-MISERY décide de ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Approuve le versement de cette subvention.
- Autorise le président à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 01 juillet 2025

Date de la convocation : 24 juin 2025

Date d'affichage : 11 juillet 2025

Délibération n°2025-043 : Vente de la parcelle S AB n°66 lieudit « le village » à la commune de Beaufort en Santerre

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 38

Suppléants représentant leurs titulaires : 3

Titulaires ayant donné pouvoir : 6

Titulaires absents ou excusés : 20

Votants :

- pour : 46
- contre :
- abstention :

Le 01 juillet deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 24 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, C. NEVOU, G. SCIASCIA, S. BRAULT, A. DEVAUX, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Suppléants représentant leurs titulaires : F. KOENIG (suppléant de JP. AVENEL), FX. DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK), J. SEGARD (suppléant de D. POTEL)

Titulaires ayant donné pouvoir : D. JACOB à F. LEROY, A. BEAUVOIS à JM. SAILLY, R. VENDELON à X. SCHNEBLE, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, F. MASSIAS à C. FOURNET, A. MARECHAL à Ph. CHEVAL

Titulaires absents ou excusés : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, A. BEAUVOIS, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, JN. CAZE, J.Ph. AVENEL, R. NIETO, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, R. VENDELON, V. VANNEUFVILLE, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, D. MESSIO, D. PIOCHE, Ch. ROUVROY, J. BROQUET, A. MARECHAL, G. CARON

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Vente de la parcelle S AB n°66 lieudit « le village » à la commune de Beaufort en Santerre

La séance ouverte,

Par décision 2021-035 en date du 20 mai 2021, une convention avec la commune de Beaufort en Santerre pour une mise à disposition à titre gracieux, de la parcelle S AB n°66 lieudit « le village » d'une contenance de 25a 80ca appartenant à Terre de Picardie, afin de l'aménager pour les jeunes de la commune (aire de jeux, table de ping pong...) a été signée.

La commune de Beaufort en Santerre souhaite acheter cette parcelle à la Communauté de communes.

Le président propose d'accorder la jouissance de cette parcelle à la commune de Beaufort en Santerre pour l'euro symbolique.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, A. COQUART, Maire de la commune de Beaufort et délégué communautaire décide de ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Décide de céder pour l'euro symbolique la parcelle S AB n°66 lieudit « le village » d'une contenance de 25a 80ca
- Dit que tous les frais relatifs à l'exécution de cette affaire seront pris en charge par la commune de Beaufort en Santerre
- Autorise le président à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 01 juillet 2025

Date de la convocation : 24 juin 2025

Date d'affichage : 11 juillet 2025

Délibération n°2025-044 : Pacte Territorial commun à la Communauté de Communes de la Haute Somme et à Terre de Picardie en partenariat avec l'Anah à partir du 16 septembre 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 38

Suppléants représentant leurs titulaires : 3

Titulaires ayant donné pouvoir : 6

Titulaires absents ou excusés : 20

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 01 juillet deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 24 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, C. NEVOU, G. SCIASCIA, S. BRAULT, A. DEVAUX, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Suppléants représentant leurs titulaires : F. KOENIG (suppléant de JP. AVENEL), FX. DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK), J. SEGARD (suppléant de D. POTEL)

Titulaires ayant donné pouvoir : D. JACOB à F. LEROY, A. BEAUVOIS à JM. SAILLY, R. VENTELON à X. SCHNEBLE, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, F. MASSIAS à C. FOURNET, A. MARECHAL à Ph. CHEVAL

Titulaires absents ou excusés : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, A. BEAUVOIS, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, JN. CAZE, J.Ph. AVENEL, R. NIETO, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, D. MESSIO, D. PIOCHE, Ch. ROUVROY, J. BROQUET, A. MARECHAL, G. CARON

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Pacte Territorial commun à la Communauté de Communes de la Haute Somme et à Terre de Picardie en partenariat avec l'Anah à partir du 16 septembre 2025

La séance ouverte,

Le Pacte Territorial France Rénov' est le premier niveau de contractualisation entre l'Anah et les collectivités dont la finalité est d'assurer une couverture optimale sur les missions d'information, de conseil et d'accompagnement de tous les particuliers dans leurs projets de rénovation.

Le dispositif se compose de trois volets :

- ➔ Dynamique territoriale ;
- ➔ Missions d'information, de conseil et d'orientation ;
- ➔ Accompagnement.

Volet 1 (obligatoire)	Volet 2 (obligatoire)	Volet 3 (facultatif)
Dynamique territoriale	Missions d'information, de conseil et d'orientation	Accompagnement
• Mobilisation des : - Ménages - Publics prioritaires - Professionnels	• Mission d'information et d'orientation des ménages • Conseil personnalisé	• Appui administratif et technique (aide pour les devis, plan de financement, dossiers de subventions, DPE, suivi de chantier...) • Aides aux travaux, reste à charge réduit

Le Pacte Territorial permet de maîtriser la politique de rénovation des logements. Aussi, les territoires couverts par un Pacte Territorial seront prioritaires concernant les subventions.

Contexte

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Revitalisation Rurale (OPAH-RR) est en vigueur sur le territoire de Terre de Picardie depuis septembre 2020 et jusqu'au 15 septembre 2025. Ce dispositif est mené en collaboration avec la Communauté de Communes de la Haute Somme. A la date du 25 juin 2025, 360 dossiers ont bénéficié du dispositif, dont 337 Propriétaires Occupants (PO) et 14 Propriétaires Bailleurs (PB), avec 112 pour Terre de Picardie. 234 ménages ont été accompagnés pour des travaux de rénovation énergétiques, dont 71 sur Terre de Picardie.

La période du 1^{er} janvier 2025 au 15 septembre 2025 constitue une phase de « transition » durant laquelle les missions du Pacte Territorial sont intégrées à l'OPAH-RR et donc réalisées par l'opérateur responsable du suivi-animation. Cependant, un autre dispositif devra prendre le relais après la fin de l'OPAH-RR.

Au vu du besoin croissant en matière de rénovation de logements et de la nécessité d'accentuer les efforts pour remettre sur le marché des logements vacants, il apparaît essentiel de poursuivre la démarche engagée.

A des fins d'économie d'échelle et de qualité de service, le PETR Cœur des Hauts-de-France, en partenariat avec l'Anah, propose la mise en place d'un Pacte Territorial commun à la Communauté de Communes de la Haute Somme et à Terre de Picardie.

Les volets n°1 et n°2 seront gérés en régie par le PETR Cœur des Hauts-de-France, tandis que le volet n°3 sera confié à un opérateur désigné à l'issue d'une consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à la majorité :

- Autorise le président à adhérer au Pacte Territorial commun à la Communauté de Communes de la Haute Somme et à Terre de Picardie en partenariat avec l'Anah
- Autorise le président à confier la gestion de ce Pacte Territorial au PETR
- Autorise le président à signer tout document permettant l'exécution de cette décision

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 01 juillet 2025

Date de la convocation : 24 juin 2025

Date d'affichage : 17 juillet 2025

Délibération n°2025-045 : Instauration du droit de préemption sur le territoire de la commune de PROYART

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 38

Suppléants représentant leurs titulaires : 3

Titulaires ayant donné pouvoir : 6

Titulaires absents ou excusés : 20

Votants :

- pour : 46
- contre :
- abstention :

Le 01 juillet deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 24 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, C. NEVOU, G. SCIASCIA, S. BRAULT, A. DEVAUX, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Suppléants représentant leurs titulaires : F. KOENIG (suppléant de JP. AVENEL), FX. DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK), J. SEGARD (suppléant de D. POTEL)

Titulaires ayant donné pouvoir : D. JACOB à F. LEROY, A. BEAUVOIS à JM. SAILLY, R. VENTELON à X. SCHNEBLE, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, F. MASSIAS à C. FOURNET, A. MARECHAL à Ph. CHEVAL

Titulaires absents ou excusés : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, A. BEAUVOIS, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, JN. CAZE, J.Ph. AVENEL, R. NIETO, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, D. MESSIO, D. PIOCHE, Ch. ROUVROY, J. BROQUET, A. MARECHAL, G. CARON

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Instauration du droit de préemption sur le territoire de la commune de PROYART

La séance ouverte,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22 15°

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1, 6211-1 et suivants, L213-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants,

Monsieur le président expose au Conseil communautaire,

L'article L.211-1 du code de l'urbanisme dispose que les communes dotées d'une carte communale approuvée peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption sur un ou plusieurs périmètres délimités par la carte.

Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière visant à réaliser des opérations d'aménagement par l'acquisition de biens lors de mutations.

Considérant que sur la commune de Proyart, le site dénommé « le château » propriété du groupe GDFSuez est concerné par une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) valorisation du patrimoine dans le PLUi de Terre de Picardie

Considérant les travaux du canal Seine Nord Europe

Considérant que ce bâtiment pourrait héberger les compagnons pendant la durée des travaux du Canal et par la suite être utilisé pour l'accueil des ALSH de Terre de Picardie.

Le président propose que Terre de Picardie ou la commune de Proyart puisse acquérir ce bien en cas de vente des parcelles ci-après :

- * 806440000B0102 : 2 628 m² ;
- * 806440000B0110 : 1640 m² ;
- * 806440000B0180 : 11 574 m² ;
- * 806440000B0223 : 984 m² ;
- * 806440000B0224 : 94 m² ;
- * 806440000B0225 : 73 m² ;
- * 806440000B0226 : 1 363 m².

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, JC. LOUVET, Maire de la commune de Proyart et délégué communautaire décide de ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- Décide d'instituer le droit de préemption sur la commune de Proyart sur les parcelles reprises ci-dessus
- Donne délégation au président d'exercer, en cas de vente, le droit de préemption conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales
- Autorise le président à signer tout document permettant l'exécution de cette décision

Fait et délibéré les jours, mois et ~~an~~ ^{ans} ~~susdits~~,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 01 juillet 2025

Date de la convocation : 24 juin 2025

Date d'affichage : 11 juillet 2025

Délibération n°2025-046 : Création de poste - Mise à jour du tableau des emplois permanents

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 38

Suppléants représentant leurs titulaires : 3

Titulaires ayant donné pouvoir : 6

Titulaires absents ou excusés : 20

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 01 juillet deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 24 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, C. NEVOU, G. SCIASCIA, S. BRAULT, A. DEVAUX, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Suppléants représentant leurs titulaires : F. KOENIG (suppléant de JP. AVENEL), FX. DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK), J. SEGARD (suppléant de D. POTEL)

Titulaires ayant donné pouvoir : D. JACOB à F. LEROY, A. BEAUVOIS à JM. SAILLY, R. VENTELON à X. SCHNEBLE, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, F. MASSIAS à C. FOURNET, A. MARECHAL à Ph. CHEVAL

Titulaires absents ou excusés : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, A. BEAUVOIS, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, JN. CAZE, J.Ph. AVENEL, R. NIETO, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, D. MESSIO, D. PIOCHE, Ch. ROUVROY, J. BROQUET, A. MARECHAL, G. CARON

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Création de poste - Mise à jour du tableau des emplois permanents

La séance ouverte,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

➤ Création de postes

Suite au départ à la retraite d'un adjoint technique à 20 heures et au départ d'un agent du scolaire à 20 heures, il convient de créer un poste d'adjoint technique au service scolaire de 35 heures

Il sera procédé à la mise à jour du tableau des emplois permanents

Après avoir délibéré le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Décide de créer** le poste repris ci-dessus
- **Accepte** la modification du tableau des emplois tel qu'annexé
- **Autorise** le recrutement d'agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L.332-8-2° du CGFP
-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE PICARDIE

Séance du 01 juillet 2025

Date de la convocation : 24 juin 2025

Date d'affichage : 11 juillet 2025

Délibération n°2025-047 : Modification de la délibération 2025-006 vente de terrain – ZAC- suite au changement du nom de l'acquéreur et du numéro de parcelle (ZN 145 à la SCI REGNIER INVEST II)

Nombre de conseillers

En exercice : 61

Titulaires présents : 38

Suppléants représentant leurs titulaires : 3

Titulaires ayant donné pouvoir : 6

Titulaires absents ou excusés : 20

Votants :

- pour : 47
- contre :
- abstention :

Le 01 juillet deux mil vingt-cinq, le conseil communautaire de Terre de Picardie, convoqué le 24 juin, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL, à la salle multifonctions à Rosières en Santerre

Titulaires présents : A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, JM. SAILLY, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, Ph. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, C. NEVOU, G. SCIASCIA, S. BRAULT, A. DEVAUX, C. LEBRUN, L. PATTE, K. VERQUEREN, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, S. DECROIX, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, E. PROOT, L. MAILLE, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE.

Suppléants représentant leurs titulaires : F. KOENIG (suppléant de JP. AVENEL), FX. DESMARQUET (suppléant de L. KUSNIERAK), J. SEGARD (suppléant de D. POTEL)

Titulaires ayant donné pouvoir : D. JACOB à F. LEROY, A. BEAUVOIS à JM. SAILLY, R. VENTELON à X. SCHNEBLE, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, F. MASSIAS à C. FOURNET, A. MARECHAL à Ph. CHEVAL

Titulaires absents ou excusés : D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, A. BEAUVOIS, JL. MAILLARD, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, JN. CAZE, J.Ph. AVENEL, R. NIETO, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, R. BILLORE, D. POTEL, F. MASSIAS, D. MESSIO, D. PIOCHE, Ch. ROUVROY, J. BROQUET, A. MARECHAL, G. CARON

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Objet : Modification de la délibération 2025-006 vente de terrain – ZAC- suite au changement du nom de l'acquéreur et du numéro de parcelle (ZN 145 à la SCI REGNIER INVEST II)

La séance ouverte,

Le conseil communautaire du 27 février 2025 a émis un avis favorable de céder à la société Régnier spécialisée dans la conception et la production de véris pour créer un 2ème site de production sur la ZAC Haute Picardie

Pour rappel le nouveau site permettrait que :

- Le nouveau projet de traitement au laser ainsi que la production actuelle des grosses pièces se développent sur le site historique de l'entreprise à Chaulnes
- Le reste de la production, le bureau d'études et les stocks soient implantés sur la ZAC HP.

Le projet représente une construction d'un bâtiment de 2 900 m², sur une parcelle de 13540 m², au prix de 35 € HT/m², soit un prix de vente de 473 900 € HT.

La société REGNIER devait se porter acquéreur de cette parcelle qui a dû faire l'objet de la division parcellaire de la ZN 136 en 2 zones distinctes la ZN 144 et ZN 145 destinée à la vente.

Dans le même temps la société Régnier a constitué une SCI désignée SCI REGNIER INVEST II.

Il convient donc de modifier la délibération 2025-006 pour céder **la parcelle ZN 145 à la SCI REGNIER INVEST II** et autoriser le président à signer tout document administratif relatif à cette affaire

Après avoir délibéré le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le président à modifier la délibération 2025-006 pour céder la parcelle ZN 145 à la SCI REGNIER INVEST II
- Autorise le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président

Philippe CHEVAL

Le secrétaire de Séance

Thierry LINEATTE

